

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31577**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 18: Solier - solière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233s Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, sols plastiques..

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de solier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ lié à la réalisation de tous les travaux nécessaires de mise en œuvre des revêtements de sols souples, qu'ils soient textiles, plastiques (ou assimilés, linoléum, caoutchouc) ou à base de bois collés ou flottants en effectuant toutes opérations préalables à la mise en œuvre du revêtement, les découpes, la préparation des revêtements avec une utilisation de techniques adaptées pour la pose des revêtements.

Les activités consistent à :

- Concevoir une solution d'aménagement répondant à un projet architectural en maîtrisant les calculs de dimensionnements des travaux ;
 - Modéliser un projet de pose avec ou sans les outils numériques en vue de sa réalisation ;
 - Quantifier les matériaux nécessaires et anticiper l'approvisionnement des matériaux et des matériels ;
 - Organiser le déroulement des activités de mise en œuvre en prenant en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement ;
 - Réaliser la pose des revêtements en maîtrisant les techniques du métier, d'emploi des matériaux traditionnels ou de technologie avancée et des produits ;
 - Contrôler des solutions apportées à un ouvrage à partir d'un cahier des charges.
- Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.
- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins ;
 - Constituer le dossier d'exécution d'un projet pour la construction d'un bâtiment ;
 - Établir l'ordre chronologique des activités et tâches de fabrication et de mise en œuvre sur chantier ;
 - Réaliser des ouvrages complets en intérieur, dans le neuf comme dans la rénovation en respectant les règles de prévention et de sécurité et en maîtrisant parfaitement les techniques du métier ;
 - Réaliser la pose collée de matériaux PVC et/ou linoléum en appliquant les règles de prévention et de sécurité et en maîtrisant parfaitement les techniques du métier ;
 - Réaliser des travaux complexes du métier en respectant les règles de prévention et de sécurité et maîtrisant parfaitement les techniques du métier (reconnaissance des supports, préparation des supports avec la mise en œuvre d'un système de protection anti-remontée d'humidité, sous-couche d'interposition, traitement des fissures, joints, rives, remontées en plinthe, raccordements aux dispositifs d'évacuation, revêtements de sols adjacents et revêtements muraux) ;
 - Réaliser l'ensemble des opérations de contrôle de la qualité et de la conformité de l'ouvrage réalisé au regard du cahier des charges initial avec une organisation rigoureuse avec la prise en compte des risques matériels et environnementaux.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans le secteur du BTP au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1609 : Pose de revêtements souples

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier du solier comme la reconnaissance des supports, sols et murs avec le choix des matériaux et des équipements, le calepinage selon les dessins et le choix du mode d'exécution en fonction des contraintes techniques, la préparation des supports et l'implantation, le traitement des fissures et des joints par soudure à chaud, la mise en

œuvre d'un système de protection anti-remontée d'humidité, l'application d'un enduit de sol et des revêtements sols et murs, les incrustations, les raccordements des éléments d'évacuation des eaux. Les finitions des éléments seront très soignées avec une présentation adaptée à l'expression d'une esthétique personnelle.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		voir ci dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.